

Commune de SAINT-FRAIMBAULT (61)

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LEROUX Éric, Maire.

Etaient présents : MM. LEROUX, CANU, COME, Mme QUINTON, MM. LEROYER, FOURNIER, MM. JAMELOT, LHERMITTE, FIAULT, LEDAUPHIN, Mmes DUBOST, HARDY, ESTEBES.

Etait excusée : TARTIER Christine

Etait absent : VANNIER Xavier

Secrétaire de séance : COME Michel

APPROBATION DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 FEVRIER 2022

La séance du Conseil Municipal en date du 28 février 2022 a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

2022-017 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2022/021

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les comptes de gestion du Comptable de la Commune pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenues des comptes.

2022-018 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2021 de la Commune qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	576 178.40	Dépenses	230 754.05
Recettes	912 185.33	Recettes	146 984.30
Excédent de clôture	336 003.93	Déficit de clôture	- 83 769.75
		Restes à réaliser	- 45 236.65
		Déficit de clôture	- 129 006.40

Après la sortie de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2021 de la Commune.

2022-019 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : RÉGIE TOURISME ET LOISIRS

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2021 du budget Régie Tourisme et Loisirs qui s'établit ainsi :

Dépenses d'exploitation	16 439.16
Recettes d'exploitation	<u>18 989.69</u>
Résultat de l'exercice	2 550.53
Excédent antérieur reporté	<u>32 557.57</u>
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2022	35 108.10

2022/022

Après la sortie de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2021 de la Régie Tourisme et Loisirs.

**2022-020 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :
ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2021 du Service Assainissement qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	21 463.97	Dépenses	3 090.00
Recettes	65 777.56	Recettes	61 998.71
Excédent de clôture	44 313.59	Excédent de clôture	58 908.71
		Restes à réaliser	- 8 200.55
		Excédent	67 109.26

Après la sortie de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2021 de l'Assainissement.

**2022-021 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :
LOTISSEMENT DE L'ORRIÈRE 2**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2021 qui ne fait apparaître aucune écriture comptable.

Après la sortie de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du Budget Lotissement de l'Orrière 2.

**2022-022 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 :
BUDGET COMMUNE**

Après avoir adopté le Compte Administratif 2021 de la Commune dont les résultats se présentent comme suit :

2022/023

2021

SITUATION AU 31/12/N	FONCTIONNEMENT - Excédent	336 006.93
	INVESTISSEMENT - Déficit	- 83 769.75
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE N	DÉPENSES	55 236.65
	RECETTES	10 000.00
	DEFICIT	- 45 236.65
INVESTISSEMENT	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 83 769.75
	RESTES A RÉALISER	- 45 236.65
	DÉFICIT RÉEL	- 129 006.40
FONCTIONNEMENT	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	336 006.93
	AFFECTATION AU DÉFICIT INVESTISSEMENT (Compte 1068 Affectation du résultat)	- 129 006.40
	002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	207 000.53

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** d'affecter la somme de 129 006.40 € à l'article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé,

- **DÉCIDE** de reporter la somme de 207 000.53 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

2022-023 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 : BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS

Après avoir adopté le Compte Administratif 2021 de la Régie Tourisme et Loisirs dont les résultats se présentent comme suit :

Dépenses d'exploitation	16 439.16
Recettes d'exploitation	<u>18 989.69</u>
Résultat de l'exercice	2 550.53
Excédent antérieur reporté	<u>32 557.57</u>
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2022	35 108.10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de reporter la somme de 35 108.10 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

-

2022/024

2022-024 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 :
BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir adopté le Compte Administratif 2021 du Budget Assainissement dont les résultats se présentent comme suit :

SITUATION AU 31/12/2021	FONCTIONNEMENT - Excédent	44 313.59
	INVESTISSEMENT - Excédent	58 908.71
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2021	DEPENSES	24 872.00
	RECETTES	33 072.55
	EXCEDENT	8 200.55
INVESTISSEMENT	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	58 908.71
	RESTES A REALISER	8 200.55
	EXCEDENT REEL	67 109.26
FONCTIONNEMENT	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	44 313.59
	AFFECTATION AU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	44 313.59

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de reporter la somme de 58 908.71 € à la ligne 001 Excédent d'investissement reporté,

- **DÉCIDE** de reporter la somme de 44 313.59 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

2022-025 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Maire présente l'état de notification des taxes directes locales pour 2022.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022

- **FIXE** pour 2022 les taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière sur bâti	49.29 %	49.29 %
Taxe Foncière sur non bâti	40.03 %	40.03 %

2022-026 COMMUNE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'attribution des subventions aux Associations : fonctionnement sur le territoire de la commune et commente les propositions de la Commission Finances

A l'issue de ces précisions, Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la proposition de la Commission Finances :

. AAPPMA La Truite Domfrontaise	400 €
- Le Souvenir Français	100 €
. Union Commerciale et Artisanale du Passais	200 €
- 4 L Trophy	ajourné

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **VOTE** les subventions ci-dessus présentées conformément à la proposition de la Commission Finances,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

2022-027 BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : SUBVENTIONS 2022

Monsieur le Maire commente les propositions de la Commission Finances.

A l'issue de ces précisions, Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la proposition de la Commission Finances :

- Secouristes de PASSAIS	800 €
- Animations Frambaldéennes	1500 €
- Repaire d'Artistes	750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **VOTE** les subventions ci-dessus présentées conformément à la proposition de la commission des finances,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondant à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »

2022-028 COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente le budget de la Commune 2022 qui s'équilibre :

- Section d'investissement à 855 856.40 €
- Section de fonctionnement à 892 101.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ADOPTE** à l'unanimité le Budget Primitif 2022 de la Commune.

2022-029 RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente le budget de la Régie Tourisme et Loisirs 2022 qui s'équilibre :

- Section de fonctionnement à 57 547.57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ADOPTE** à l'unanimité le Budget Primitif 2022 de la Régie Tourisme et Loisirs.

2022-030 ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente le budget de l'Assainissement 2022 qui s'équilibre :

- Section d'investissement à 102 546.00 €
- Section de fonctionnement à 67 303.59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ADOPTE** à l'unanimité le Budget Primitif 2022 de l'Assainissement.

2022-031 LOTISSEMENT DE L'ORRIÈRE 2 : BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente le budget de Lotissement de l'Orrière 2022 qui s'équilibre :

- Section d'investissement à 30 517.54 €
- Section de fonctionnement à 30 517.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ADOPTE** à l'unanimité le Budget Primitif 2022 du Lotissement de l'Orrière.

DEMANDE AUTORISATION DE TRAVAUX AU POINT

NOMME

Lysandre TEXIER expose les travaux qu'ils envisagent pour sécuriser la terrasse du bar tant pour la clientèle que pour leur enfant face au danger de la route. Pour cela, ils pensent installer un garde-corps et un portillon.

Après consultation le Conseil Municipal, ne voit pas d'objection au projet.

INFORMATIONS DIVERSES

- Informations sur le changement d'horaire du ramassage des ordures ménagères durant les travaux.

- Maison 19 Rue Comte de Tessé : Dossier à préparer pour le prochain conseil. Demander à 3 prestataires pour la proposition à la vente.

- Travaux d'embellissement du cœur de bourg

- Tourisme

- Campacity : Déplacement le 7 avril avec Alain DELANGLE, dans la commune de La Gacilly, Village 4 fleurs du Morbihan, pour être recomposé au concours The Land « Les Coqs d'Or de la Nouvelle Ruralité » qui met à l'honneur des hommes et des femmes qui démontrent par leur talent et leur esprit d'entreprendre que nos campagnes sont modernes et pionnières d'innovation. La cérémonie sera diffusée sur des chaînes de télévision bretonnes.

- Dates à retenir : Prochain conseil : lundi 13 juin 2022 à 20h30

La séance est levée à 22 heures 45

Le Secrétaire

Le Maire

Michel COME

Éric LEROUX

2022/028

CANU Emmanuel

QUINTON Véronique

LEROYER Stéphane

FOURNIER Hubert

JAMELOT Jean-François

LHERMITTE Yvon

FIAULT Franck

LEDAUPHIN Jérôme

DUBOST Lysandre

HARDY Estelle

ESTEBES Laëtitia